

2011 B33807

CONCESSOC 6

Société par Actions Simplifiée au capital de 15.000 euros
Siège social : 137, rue du Palais Galien – 33000 Bordeaux
535 010 276 RCS NANTERRE

Le 6 au G
2011

2011

SOI

17003

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 6 OCTOBRE 2011

PROCES-VERBAL

Le six octobre deux mille onze,

VINCI Concessions, Société par Actions Simplifiée, au capital de 4 306 925 672 euros, dont le siège social est à Rueil-Malmaison (92500), 9, place de l'Europe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 410 001 952, représentée par Monsieur Louis ROCHBURGARD, Directeur Général Délégué,

Société Associé unique de la Société CONCESSOC 6 SAS,

A pris les décisions suivantes relatives aux points suivants

- Changement de dénomination sociale et modification consécutive de l'article 2 « Dénomination sociale » des statuts ,
- Modification de l'objet social et modification consécutive de l'article 3 « Objet social » des statuts ,
- Pouvoirs pour les formalités.

Première décision

Changement de dénomination sociale

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de modifier, à compter de ce jour, la dénomination de la Société de « CONCESSOC 6 » en « Stade Bordeaux Atlantique » et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 2 – « Dénomination sociale » des statuts dont le texte devient le suivant

« La dénomination sociale de la Société est Stade Bordeaux Atlantique. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième décision

Modification de l'objet social

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de modifier l'objet de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 – « Objet social » des statuts, dont le texte devient le suivant

« La Société a pour objet, directement ou indirectement

- toutes opérations techniques, industrielles, financières ou commerciales concernant la conception, le financement en tout ou partie, la construction, l'entretien, la maintenance et

l'exploitation (hors rencontres de football de l'équipe professionnelle du Football Club des Girondins de Bordeaux (FCGB), et autres activités de service public) du Stade Bordeaux Atlantique ,

- toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social de nature à favoriser et développer l'activité de la Société. »

Troisième décision

Pouvoirs pour les formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôts, de publicité et autres qu'il appartiendra.

La Société Deloitte et Associés, Commissaire aux Comptes, a régulièrement été informée du projet de ces décisions.

Le présent procès-verbal a été signé par le représentant de l'associé unique VINCI Concessions SAS.

L'Associé unique
VINCI Concessions SAS



Louis-Roch BURGARD
Directeur Général Délégué